



Membres présents : Arnold Vautour (maire)
Stella Richard (conseillère générale)
Dennis Mazerolle (conseiller général)
Oswald Mazerolle (conseiller du quartier 1)
Howard Vautour (conseiller du quartier 3)
Paul Lirette (conseiller du quartier 4)
Mélanie McDermott (conseillère du quartier 5)
JoAnne Robichaud (conseillère du quartier 6)
Mélanie Savoie (directrice générale)
Mireille Leblanc (secrétaire)

BIENVENUE AUX VISITEURS

Le maire souhaite la bienvenue aux visiteurs.

QUORUM

Avec tous les membres du conseil municipal présents, le quorum est atteint et la réunion, dûment convoquée, est déclarée ouverte à 19h.

REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-01

Il est proposé par le conseiller Paul Lirette que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Appuyé par le conseiller Dennis Mazerolle. Motion adoptée.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Mazerolle déclare un conflit d'intérêts pour Mireille Leblanc aux Affaires Nouvelles :

8 x.) Résolution – Nomination d'une greffière adjointe

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

23-02

Il est proposé par la conseillère Stella Richard que le procès-verbal de la réunion spéciale du 12 décembre 2022 soit adopté tel que présenté. Appuyé par la conseillère Mélanie McDermott. Motion adoptée.

CORRESPONDANCE

i. Orientation UMNB (février 2023)

23-03

Il est proposé par le conseiller Dennis Mazerolle que nous inscrivions les membres du conseil intéressés à la session d'orientation de la UMNB (« union of municipalities of NB ») qui aura lieu à Fredericton le 11 et 12 février 2023. Appuyé par le conseiller Oswald Mazerolle. Motion adoptée.

ii. Demande d'un citoyen

Le conseil examine une lettre reçue d'un citoyen demandant d'avoir une toiture pour les enfants qui attendent l'autobus dans le stationnement près de l'hôtel de ville du quartier de Richibucto. La requête est rejetée puisqu'il serait impossible d'approuver une telle demande pour certaines personnes seulement ou de mettre des toitures à chaque arrêt d'autobus.

AFFAIRES NON-TERMINÉES

Aucun point à rapporter.

AFFAIRES NOUVELLES

i.) Résolution : nomination du directeur des services de protection

ATTENDU QUE conformément à l'article 71(2) de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18*, ci-après dénommé « *Loi* », le Conseil peut nommer les fonctionnaires dont les services sont jugés nécessaires à la bonne administration du gouvernement local.

IL EST RÉSOLU que Nicholas Alexander HUDSON soit nommé directeur des services de protection de la ville de Beaurivage.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le directeur des services de protection soit aussi nommé :

- a) Un agent chargé de l'exécution des arrêtés conformément à l'article 72 de la *Loi* et à l'article 14(3) de la *Loi sur la police, LN-B 1977, c P-9.2*.
- b) Le directeur des services d'incendie et de sauvetage.
- c) Le directeur de la gestion des urgences, conformément à l'article 9(b) de la *Loi sur les mesures d'urgence, LRN-B 2011, c 147*.
- d) Le directeur des services de police et d'application de la loi.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le directeur des services de protection relève directement de la directrice générale.

ET QUE les fonctions et les responsabilités du directeur des services de protection soient celles décrites dans la description de poste.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les nominations susmentionnées se poursuivent tant que le fonctionnaire est employé par la ville de Beaurivage.

23-04

Il est proposé par Paul Lirette que Nicholas Alexander HUDSON soit nommé Directeur des Services de Protection pour la Ville de Beaurivage. Appuyé par le conseiller Howard Vautour. Motion adoptée.

ii.) Résolution : nomination d'agent chargé de l'exécution des arrêtés

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18*, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local et déterminer leurs mandats.

IL EST RÉSOLU que les personnes suivantes soient individuellement nommés agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

- 1) Le directeur des services de protection, Nicholas Alexander HUDSON;
- 2) Jordan Euclide NOWLAN;
- 3) Marc CHAREST et
- 4) Jordan LANGLOIS.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés (agent) soit employé pour la préservation et le maintien de la paix publique.

ET QUE les fonctions, pouvoirs, autorités et immunités de l'agent sont les suivants :

- a) L'agent a les pouvoirs définis à l'article 14(3) de la *Loi sur la police, LN-B 1977, c P-9.2*.
- b) L'agent a le devoir de faire respecter tous les arrêtés du gouvernement local.
- c) L'agent a l'autorité légale d'enquêter sur les contraventions, d'effectuer des inspections, de pénétrer sur des biens-fonds, des bâtiments et autres structures, d'émettre des billets, de déposer des informations, de signifier des documents, d'émettre des demandes, des ordres et d'effectuer toutes les autres tâches et fonctions conformément à tous les articles et règlements applicables de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18* et tel qu'établie par les arrêtés.
- d) L'agent est autorisé à exercer sa discrétion dans le cadre de ses fonctions.

- e) L'agent est un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi et est protégé en vertu de la *Loi sur la protection des personnes chargées de l'exécution de la loi, LRN-B 2011, c 210.*

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les nominations susmentionnées se poursuivent tant que l'Agent est employé ou retenu par le gouvernement local.

23-05

Il est proposé par la conseillère Mélanie McDermott que les personnes suivantes : Nicholas Alexander Hudson, Jordan Euclide Nowlan, Marc Charest et Jordan Langlois, soient individuellement nommés agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local. Appuyé par le conseiller Paul Lirette. Motion adoptée.

- iii.) *Première lecture de l'arrêté No. 23-05 (un arrêté de la ville de Beaurivage relatif à l'exécution des arrêtés)*

23-06

Il est proposé par le conseiller Howard Vautour que la première lecture de l'arrêté No. 23-05, soit un arrêté de la ville de Beaurivage relatif à l'exécution des arrêtés, soit adoptée tel que présenté. Appuyé par la conseillère JoAnne Robichaud. Motion adoptée.

- iv.) *Deuxième lecture de l'arrêté No. 23-05 (un arrêté de la ville de Beaurivage relatif à l'exécution des arrêtés)*

23-07

Il est proposé par le conseiller Howard Vautour que la deuxième lecture de l'arrêté No. 23-05, soit un arrêté de la ville de Beaurivage relatif à l'exécution des arrêtés, soit adoptée tel que présenté. Appuyé par le conseiller Oswald Mazerolle. Motion adoptée.

- v.) *Première lecture de l'arrêté No. 23-06 (un arrêté de la ville de Beaurivage relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques)*

23-08

Il est proposé par le conseiller Dennis Mazerolle que la première lecture de l'arrêté No. 23-06, soit un arrêté de la ville de Beaurivage relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques, soit adoptée tel que présenté. Appuyé par le conseiller Paul Lirette. Motion adoptée.

- vi.) *Deuxième lecture de l'arrêté No. 23-06 (un arrêté de la ville de Beaurivage relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques)*

23-09

Il est proposé par le conseiller Dennis Mazerolle que la deuxième lecture de l'arrêté No. 23-06, soit un arrêté de la ville de Beaurivage relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques, soit adoptée tel que présenté. Appuyé par la conseillère Stella Richard. Motion adoptée.

vii.) *Proposition d'un nouveau logo pour Beaurivage*

23-10

Il est proposé par la conseillère JoAnne Robichaud que le nouveau logo pour la ville de Beaurivage soit adopté tel que présenté. Appuyé par la conseillère Mélanie McDermott. Motion adoptée.

viii.) *Proposition d'une nouvelle armoirie pour Beaurivage*

23-11

Il est proposé par le conseiller Oswald Mazerolle la nouvelle armoirie pour la ville de Beaurivage soit adoptée tel que présentée. Appuyé par la conseillère JoAnne Robichaud. Motion adoptée.

ix.) *Résolution pour achat d'un camion (fonds de réserve)*

23-12

Il est proposé par la conseillère Stella Richard que 23 382,72\$ soit transféré du fonds de réserve au fonds de fonctionnement général afin de faire l'achat d'un camion pour le département de service de protection. Appuyé du conseiller Paul Lirette. Motion adoptée.

x.) *Résolution – Nomination d'une greffière adjointe*

La secrétaire Mireille Leblanc s'absente dû à un conflit d'intérêts.

23-13

Il est proposé par le conseiller Paul Lirette que Mireille Leblanc soit nommée greffière adjointe pour la ville de Beaurivage. Appuyé par la conseillère Stella Richard. Motion adoptée.

xi.) *Résolution – Nomination d'un maire adjoint*

23-14

Il est proposé par le conseiller Dennis Mazerolle que Paul Lirette soit nommé maire adjoint pour la ville de Beaurivage. Appuyé par le conseiller Howard Vautour. Motion adoptée.

xii.) *Résolution – Signataires pour comptes*

23-15

Il est proposé par la conseillère Mélanie McDermott que Arnold Vautour, Paul Lirette et Mélanie Savoie deviennent signataires pour les comptes de la ville de Beaurivage. Appuyé par la conseillère JoAnne Robichaud. Motion adoptée.

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE KENT

Aucun rapport.

COMMISSION DES DÉCHETS SOLIDES

Aucun rapport.

RAPPORT FINANCIER

Aucun rapport.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport.

DÉLÉGATIONS ET PÉTITIONS

(Interventions du public et requêtes)

Le Conseil écoute aux préoccupations du public et avise que les réponses aux questions seront disponibles d'ici une semaine pour les cas plus pressés ou à la prochaine réunion pour les cas moins urgents.

- Lucie Vautour : Pourquoi sommes-nous appelés la VILLE de Beaurivage et non la MUNICIPALITÉ de Beaurivage?
- Francine Babineau : Est-ce possible de placer une copie de l'agenda sur la page Facebook et le site web de la ville avant chaque réunion pour consultation publique?
- Sylvain Trahan : Est-ce possible de mettre le nom et les titres des membres du nouveau conseil de Beaurivage visible au public pendant les réunions puisqu'il y a eu plusieurs changements?
- Mary Sullivan : Est-ce que les nouvelles réunions vont continuer à se faire dans la salle multifonctionnelle?
- Éric Tremblay : Proposition de développer une politique énergétique pour la nouvelle entité de Beaurivage (solaire, éolienne, bioénergie ou autre) en consultation avec des experts, le public et le conseil municipal, ainsi que de préparer un plan d'action pour aider à combattre le changement climatique.

AJOURNEMENT

23-16

Il est proposé par le conseiller Dennis Mazerolle que la réunion soit levée à 19 h 40.

Mélanie Savoie
Greffière

Arnold Vautour
Maire